



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'ombrières agrivoltaiques sur la commune de Tellancourt (54)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

JP ENERGIE ENVIRONNEMENT

Raison sociale

JP Energie Environnement

N° SIRET

41094394800092

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BON

Prénom(s)

Theo

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaïque sur la commune de Tellancourt, en Meurthe-et-Moselle.

La surface des parcelles concernées (YA 14 et YA 15) est de 3,9 hectares. Le terrain a été déclaré à la PAC pendant de nombreuses années comme une surface gérée (depuis au moins 2007) et depuis 2015 il est déclaré en jachère et est fauché régulièrement par l'exploitant.

Les installations seront les suivantes :

- Ombrières photovoltaïques fixes, structure monopieu. Le point haut sera à environ 4 mètres et le point bas à 2 mètres minimum pour permettre à l'exploitant une bonne visibilité sous les panneaux depuis son tracteur de fauche. Les rangées d'ombrières seront positionnées sur l'axe Est-Ouest et suivront la forme et l'orientation du terrain.

- Poste de transformation et de livraison de 8 x 3 x 3,5 mètres maximum (L x l x h) au Sud-Est du site, soit 24m².

Un petit boisement est situé au Sud de la parcelle YA 14. Ce dernier sera conservé et aucune implantation, chemin ou autres constructions ne seront installés dans ce périmètre.

4.2 Objectifs du projet

La mise en place des ombrières se fera sur des parcelles actuellement en jachère, fauchées une fois par an. Ce projet vise à recréer une production agricole, en améliorant la croissance végétative tout au long de l'année via l'apport d'ombrage supplémentaire.

Les effets bénéfiques attendus sont les suivants :

- Réduction du stress hydrique : une baisse de l'évapotranspiration donc des besoins et une meilleure rétention d'eau dans les sols ;
- Réduction de l'amplitude thermique : l'ombrage porté va entraîner une meilleure régulation de la température au cours de la journée, surtout en cas de forte chaleur ;

En effet, une étude sur la ressource fourragère menée en partenariat avec l'INRAE a montré un maintien de production cumulée de biomasse sous les panneaux, avec un étalement de la ressource fourragère sur l'année. La présence de panneaux permet une meilleure productivité en particulier en période de sécheresse (protection de la végétation sous les panneaux).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront encadrés par des équipes spécialisées qui veilleront au bon déroulement du chantier et au respect des engagements pris dans le dossier. JP Energie Environnement dispose d'un service construction et d'un service environnement propre à l'entreprise.

Pour ce chantier, aucun nivellement ou terrassement (à l'exception des surfaces très limitées des pistes et du local technique) n'est à prévoir, les étapes de réalisation des travaux sont donc les suivantes :

- 1) pose de la clôture périphérique et du portail, et des haies en périphérie (Nord et Est)
- 3) réalisation des fondations (pieux ou vis)
- 4) réalisation de la tranchée et pose des câbles électriques et des onduleurs
- 5) réalisation d'une plateforme compactée pour l'accueil du local technique (PTR-PDL)
- 6) installation des structures et des panneaux photovoltaïques
- 7) gestion et retrait des déchets de chantier.

Un périmètre de sécurité sera établi pour signaler les zones à éviter (haies). Le chantier sera organisé pour éviter au maximum d'impacter le sol. Le terrain sera remis en état et reensemencé à la fin des travaux.

Pour ce qui est du raccordement, il s'effectuera préférentiellement en piquage ou en coupure au

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Activité agricole :

- l'exploitant aura une activité de fauche sur les parcelles comme à l'heure actuelle. L'installation agrivoltaïque est conçue pour s'adapter à ses pratiques et à son matériel
- Les haies paysagères/bocagères seront taillées une fois par an si nécessaire, en automne/hiver
- Si nécessaire, et pour des raisons de sécurité uniquement, les arbres en pourtour du site pourront être élagués.

Maintenance :

- Visite de maintenance, environ 1 fois par mois (davantage la première année)
- Maintenance courante préventive, une fois par an
- Maintenance approfondie réalisée en années N+5, 10 et 15 en intégrant le remplacement de certaines pièces (pièces d'usure des dispositifs de rotation, onduleurs, ...)
- Maintenance curatives exceptionnelles pour remédier à d'éventuelles pannes.

En dehors des interventions de maintenance programmées ou correctives, aucun personnel n'est en permanence présent dans le site.

Démantèlement :

- La durée d'exploitation est de 40 ans

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure de déclaration préalable ou de permis de construire ; Comité de projet au titre de la loi APER ; Avis CDPENAF

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cloturee du projet	(3,8, hectares)
Puissance previsionnelle	(2,9, Megawatts crete)
Surface de panneaux (tables)	(10800, metres carres)
Espacement entre les tables (panneaux a panneaux)	(5,2, metres)
Surface du poste technique	(24, metres carres)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité :
Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ° ' " Lat. : ° ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le terrain est situe en zone A du PLU de la commune de Tellancourt.
Localisation precise : Crouee les Hugis, 54260 Tellancourt.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La Natura 2000 la plus proche est "Pelouses et milieux cavernicoles de la vallée de la Chiers et de l'Othain, fort du Chenois, buxaie de Montmedy" à 8,5 km
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le chantier sera consommateur d'eau pour différentes activités : base de vie (alimentaire, sanitaire), nettoyage des engins. Toutefois, aucun prélèvement ne sera opéré au milieu naturel. En phase d'exploitation, les modules seront nettoyés naturellement par les eaux de pluie. Si besoin était, les modules seraient lavés par brosse mécanique avec de l'eau pure.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drain ne sera mis en place. Aucun prélèvement dans les masses d'eau souterraine ne sera opéré. La présence des panneaux n'est pas de nature à engendrer une quelconque pollution.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déblai
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'exploitation de la centrale ne necessitera aucun raccordement aux reseau d'eau potable ou d'assainissement (maintenance occasionnelle).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Toutes les haies et leurs abords seront conservees et gerees pour garder de la continuité ecologique. Le projet prévoit de s'implanter sur une parcelle agricole.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est agrivoltaïque, il vise a creer une synergie avec la production agricole deja en place. Le projet ne va donc pas generer de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase d'exploitation, une maintenance occasionnelle de la centrale sera effectuée (véhicule léger, maintenance occasionnelle). En phase chantier, des déplacements de poids lourds, d'engins et de véhicules de personnel seront effectués. Les trafics seront repartis durant la journée, aux heures d'ouverture du chantier (7h-18h). Environ 30 camions seront nécessaires à la livraison des matériaux, répartis sur 4 à 6 mois. La circulation se fera en dehors du
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Des bruits seront générés uniquement pendant la phase de travaux (bruits du chantier et véhicules). En phase exploitation, le bruit sera négligeable, uniquement lié au fonctionnement des onduleurs, placés à l'intérieur des
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seulement en phase chantier, déplacements de poids lourds, battage des pieux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Aucun éclairage ne sera mis en place durant la phase exploitation de la centrale. Un éclairage ponctuel est à prévoir en cas d'extrême nécessité durant la phase chantier
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Hormis les émissions générées par les véhicules motorisés en particulier durant la phase chantier (véhicules légers, engins et poids lourds), aucun rejet dans l'air n'est attendu. La maintenance (véhicule léger) en phase exploitation ne sera qu'occasionnelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	L'eau recueillie sur les panneaux s'écoulera dans les espaces entre les modules et en partie basse des tables. Les modules ne seront pas jointes les uns aux autres (l'eau pourra s'écouler entre eux et il y aura peu d'accélération de l'eau de pluie). Le coefficient de ruissellement du terrain restera inchangé.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est relativement éloigné des habitations et caché par des arbres. Des haies au Nord et à l'Est seront ajoutées pour masquer les vues sur le site. La zone d'implantation du projet est à distance de tout patrimoine bâti ou archéologique recensé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le terrain concerné par le projet continuera d'être exploité par un agriculteur. Les parcelles sont en effet déclarées à la PAC depuis au moins 2007.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets dans le secteur étudié ont été inventoriés par recherche de données sur le site du Ministère de la transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires (<https://www.projets-environnement.gouv.fr/>) et sur le site de la DREAL Grand Est (avis publiés de l'autorité environnementale depuis 2020). L'analyse a porté dans un rayon de 5 km autour des terrains du projet au sein duquel tous les projets connus ont été recherchés. Le projet photovoltaïque le plus proche du projet de Tellancourt est à 13 km, à Marville (Meuse). L'avis MRAe de ce projet date de 2018 et la centrale est aujourd'hui construite.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Phase travaux : Adaptation du projet afin d'éviter les lisières et une zone tampon de 12m. Mise en place de balisages preventifs en phase chantier. Le planning des travaux sera adapte afin de commencer les travaux lourds avant la periode de nidification. Supervision des travaux par un responsable chantier, mise en oeuvre d'un plan de circulation sur le site et son acces, mise en oeuvre d'une charte "chantier propre", systeme d'assainissement autonome, containers de tri des dechets, installation d'une cloture en maille souple avec des passages pour la petite faune et d'un portail privatif d'accès a double vantaux, sensibilisation du personnel de chantier aux risques, vitesse de circulation limitee a l'approche du chantier et sur zone, engins en bon etat de fonctionnement, kits anti-pollution a disposition, interdiction de tout rejet au milieu naturel, absence d'eclairage la nuit, limitation des horaires d'ouverture et de fermeture de chantier (plage comprise entre 7h et 18h).

Phase exploitation : Maintenance occasionnelle et aux heures et jours ouvres, aucun nettoyage des surfaces, aucune utilisation de produit phytosanitaire, aucun conflit d'usage des sols, suivi des parametres de la centrale, presence d'extincteurs adaptes au risque a proximite des onduleurs.

Des elements complementaires sont disponibles dans l'annexe volontaire - description du projet de centrale agrivoltaique.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons qu'aucune évaluation environnementale n'est nécessaire pour le projet agrivoltaïque de Tellancourt car il ne viendra pas modifier son milieu, ni l'activité agricole en place. Le taux d'occupation du sol et la hauteur élevée des panneaux, ainsi que la surface concernée (3,8 ha de surface cloturée avec la mise en place de tournières de 12m), l'historique du site (terrain en herbe et entretenu) et les mesures prises tout au long du projet permettent de limiter largement les potentiels impacts sur son environnement. Les espaces naturels (haies) présents pouvant revêtir des enjeux plus importants pour la biodiversité seront renforcés et préservés. En ce qui concerne le paysage, le site est relativement masqué et éloigné des habitations et zones d'activités. Des habitations sont situées au Nord-Est du terrain (à minimum

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHATELET

Prénom Aloes

Qualité du signataire Cheffe de projets photovoltaïques - JP Energie Er

À Paris

Fait le 20-05-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)